

DAÏMÔN

Entièrement dédié au soutien de la production et de la diffusion des arts médiatiques et numériques, le Centre de production DAÏMÔN remplit un mandat unique en Outaouais. Dans le cadre de ses activités, DAÏMÔN favorise chaque année l'émergence de projets novateurs en permettant à des artistes professionnels d'expérimenter et de créer dans des conditions favorables à leur production en leur fournissant des espaces de création de grande qualité ainsi que du soutien artistique, technique et financier. DAÏMÔN privilégie et encourage l'innovation, les croisements entre disciplines artistique ainsi que la recherche dynamique entre les arts et la technologie.

STAGE – RESPONSABLE ACCUEIL ET MÉDIATION

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant de la direction générale et en collaboration avec les équipes en place, le-la Responsable accueil et médiation sera appelé-e à assurer l'accueil des publics, animer des activités de médiation culturelle et contribuer à la réalisation d'événements spéciaux dans le cadre d'une exposition numérique interactive.

DESCRIPTION DU POSTE

À ce titre, le-la Responsable accueil et médiation sera appelé-e à :

En amont de l'exposition (6 au 20 mai) :

- Préparer la documentation d'exposition et le matériel de médiation culturelle ;
- Participer au montage de l'exposition ;

En cours d'exposition (21 mai au 19 juin) :

- Assurer l'ouverture et la fermeture quotidienne de l'exposition numérique ;
- Assurer l'entretien régulier des équipements en usage ;
- Gestion des réservations et de la billetterie, compilation des statistiques d'accueil ;
- Assurer l'accueil des publics et groupes scolaires, expliquer le contexte d'exposition, donner des informations sur les centres d'artistes impliqués et les artistes composant le corpus virtuel ;
- Répondre aux questions du public et animer des périodes de questions pour les groupes scolaires ;
- Participer activement à la réalisation d'événements spéciaux (vernissage, conférence ARCA, etc) ;

En fin de projet (20 au 28 juin 2025) :

- Participer au démontage de l'exposition ;
- Rédiger un rapport compilations statistiques et post mortem ;

En continu :

- Participer aux efforts de communications et de documentation ;
- Toutes autres tâches connexes.

DAÏMŌN

ÉDUCATION & EXPÉRIENCES

Prenez note, toute combinaison de formation et d'expérience pertinentes seront considérées.

- Formation en cours ou récemment complétée en gestion des arts, muséologie, arts médiatiques et numériques, etc ;
- Aisance avec les technologies numériques, particulièrement la projection et les casques de réalité virtuelle.

HABILITÉS & COMPÉTENCES

- Bilinguisme oral et écrit (français et anglais) ;
- Aisance avec les systèmes informatiques;
- Grande polyvalence, autonomie et rigueur ;
- Avoir un grand sourire accueillant !

DATES ET HORAIRES

- Emploi temporaire à temps plein, durée de 8 semaines du **6 mai au 28 juin 2025**
- 34 heures par semaine selon l'horaire suivant :
 - mardi-jeudi-vendredi : 10h30 à 17h30
 - mercredi : 12h30 à 19h30
 - samedi : 11h30 à 17h30

CONDITIONS SALARIALES

- 22\$/heure

POSTULER

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre d'intérêt au plus tard le **vendredi 11 avril 2025 à 17h00** à l'adresse courriel emploi@daimon.qc.ca . Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Le Centre de production DAÏMŌN souscrit au principe d'égalité en emploi et s'engage à instaurer un processus de sélection inclusif.

PRENEZ NOTE

Ce stage est offert dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, les candidat·e·s doivent correspondre aux critères d'éligibilité de ce programme :

- a) être étudiant·e ou avoir complété ses études au cours de la dernière année;
- b) être âgé·e entre 18 et 30 ans (inclusivement) au début de l'emploi;
- c) être un·e citoyen·ne canadien, un·e résident·e permanent·e ou une personne à laquelle on a accordé une protection en tant que réfugié·e en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugié·e·s*;
- d) a légalement le droit de travailler selon les lois et les règlements provinciaux et territoriaux pertinents.

*Les étudiant·e·s étrangers ne sont pas admissibles. Les immigrant·e·s récents sont admissibles s'ils sont citoyen·ne·s canadiens ou résident·e·s permanent·e·s du Canada.